L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 7 AVRIL 1874. 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 7 AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par E. Roger & Co dans leurs salles d'encan, bottes, souliers, brodequins et souliers d'as pour dames.

Par Placide J. Spear, au No 122 rue du Canal, chez M. Lavie, chemises Charvet.

Par D. E. Murphy, aux Nos 108 et 110 de la rue des Magasins. Lager Beer de Brême.

Par Vincent & Co., 52 et 54, rue de la Douane. Marchandises sèches, lingerie, "notions" et articles de fantaisie.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 82 de la rue de Chartres—Bottes souliers et brodequins; malles sacs.

Lager Beer de Brême. Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

SPECTACLES.

Mardi, 7 Avril.

OPÉRA.—Le Prince Méduse et les Noces de Jeannette.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Lucrèce Borgia, avec Mlle Alice Harrison et Mlle Leone Dare sur le trapèze.

La Compagnie des Levées.

Nous empruntons au *Bulletin* les renseignements suivants sur la récente élection des directeurs de la Compagnie des Levées:

On se formera une idée de l'agitation et de l'intérêt, manifestés dans cette affaire, quand nous dirons que sur 100,000 actions, 96,000 étaient représentées à l'élection. Les actions de la compagnie se vendent maintenant à $5.00—; $15 étant payée; mais si la nouvelle direction ne construit pas plus de levées que l'ancienne et perçoit toutes les taxes, chaque actionnaire deviendra bientôt un moderne Créœsus.

Les personnes dont les noms suivent composent la nouvelle direction:

P. Irwin, J. H. Oglesby, D. F. Kenner, Bradish Johnson, C. H. Hyams, Thos. H. Hunt, P. F. Herwig, Jno. Henderson, John A. Morris, John McGinty, James F. Casey, —— Frederich.

Ont été retirés:

W. J. Behan, P. J. Kennedy, John Langles, L. F. Généres, John G. Gaines, S. Friedlander et F. S. Sirrell.

On regarde comme certain que M. John Henderson sera élu président, et M. Duncan F. Kenner, vice-président.

La Compagnie des Levées a été créée par quelques audacieux spéculateurs sans sou ni ficelles, qui étaient toujours à la piste de quelque mine à exploiter au moyen d'un monopole. Le monopole a été octroyé par une des législatures warmothistes, et, pendant longtemps, la compagnie s'est trouvée dans l'impossibilité de s'organiser, faute de gens disposés à faire les premiers fonds d'installation. Un procès entre quelques uns des incorporateurs primitifs, a révélé les scandales qui ont présidé à la création de ce produit d'une législation vénale, et il sera peut-être utile de rappeler cette histoire, car on pourra y trouver bien des arguments pour attaquer la charte et les privilèges de la compagnie.

A la fin, les actions ayant changé de main, il a été possible d'organiser une direction sérieuse, et la compagnie est entrée en fonctions.

On a vu par la liste qui précède, que la direction comprend des noms fort honorables.

Nous aimons à croire que des citoyens riches et bien posés comme MM. P. Irwin, Bradish Johnson, Thos. H. Hunt, Jno. Henderson, etc., ont eu, en devenant actionnaires et directeurs de cette Compagnie, un motif autre que celui de retirer la plus grosse part possible du produit de la taxe-levées, au profit de cette corporation, et qu'ils se sont préoccupés des graves intérêts publics et particuliers qui sont liés à l'exécution du contrat de la Compagnie avec l'Etat.

La Compagnie des levées est devenue par le contrat (qu'il soit valide ou non) une institution publique et son président et ses directeurs, en assumant leurs fonctions, contractent par cela même une responsabilité réelle, non seulement à l'égard de ceux qui peuvent être particulièrement lésés par l'inondation de leurs propriétés, mais encore à l'égard de la masse des contribuables, qui paient l'impôt considérable, par lequel est constitué le budget annuel de la Compagnie.

Dans ces conditions, nous croyons que les membres de la nouvelle direction doivent, s'ils veulent dégager leur responsabilité morale et pécuniaire, faire connaître publiquement la situation de la Compagnie et donner des explications claires et précises sur la manière dont a été jusqu'ici exécuté le contrat et la manière dont ils entendent l'exécuter à l'avenir.

Les réponses faites aux exposés de l'ingénieur Forshey ont été fort peu satisfaisantes. Il faut absolument que le public sache si la Compagnie remplit ses obligations en échange des sommes énormes qu'elle encaisse chaque année, ou si, au contraire, les réparations aux levées n'ont pas été complètement négligées, et n'ont pas ainsi exposé les habitants à des crevasses nombreuses et aux risques d'une inondation qui pouvait anéantir toutes leurs espérances de récoltes.

Nous n'entrerons pas dans le détail des chiffres aujourd'hui; nous attendrons que la direction s'explique, car, nous le répétons, elle ne doit pas seulement des comptes à ses actionnaires, elle en doit au public.

INONDATION DANS LA RÉGION DU OUACHITA.—Le *Bulletin*, d'hier soir, annonce que la région du Ouachita commence à être inondée; qu'une masse d'eau venant du Mississippi s'écoule par la rivière Tensas qui déborde. On craint qu'il n'y ait de grands dommages de causés dans cette région.

GRANDE CREVASSE EN FACE PORT HUDSON. — On nous informe qu'un bateau à vapeur arrivé hier a apporté la nouvelle qu'une crevasse de cinquante pieds de large s'était formée dans la levée en face Port Hudson, et que l'eau coulait avec tant de force que les habitants du voisinage avaient jugé inutile toute tentative pour la boucher avec les moyens insuffisants qu'ils ont à leur disposition.

REMERCIEMENTS.—Les prisonniers de la paroisse Grant nous prient de remercier MM. L. Chaplain, D. Lopez, J. Magi, J. P. Sarrazin, G. Jaquet, Mme Tasset ainsi que plusieurs familles, des attentions délicates dont ils ont été l'objet de leur part.

Nous sommes heureux, par ces remercîments, de pouvoir constater encore une fois, que la Nouvelle-Orléans possède des cœurs charitables, qui, toutes les fois qu'un appel est fait à leur générosité, y répondent avec un empressement qui leur fait honneur.

Nous remercions les agents du Southern Express pour l'envoi qu'ils nous ont fait des journaux de Cincinnati et de Nashville.

CIRCULE AUX OPÉRA-BOUFFES.—Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*: "Un ballon dirigeable, vers 7 heures du soir, hier dernier, vers 7 heures du soir, un ballon dirigeable a passé sur notre ville, venant des environs immédiats, accompagné d'une forte pluie et d'une grêle passablement abondante. C'était une colonne d'environ six milles de large, venant du Sud-Ouest, et qui ne s'est pas fait sentir au-delà de quelques milles ni au Nord ni au Sud de notre ville. Le lendemain, nous avons encore eu une menace de tempête; mais cependant le temps s'est calmé et s'est mis au chaud, quand mercredi le vent s'étant mis au nord, nous avons frisé la gelée jeudi. Le soleil, ce jour-là, s'est levé radieux, et il faut espérer que nous aurons dorénavant un temps stable.

☞ Décidément la grande loterie est établie ici, de manière à commander la confiance, et ceux même qui n'y jouent pas habituellement ne peuvent s'empêcher de convenir qu'elle la mérite. Il y aura encore ici samedi prochain, 18 avril, un grand tirage à numéro simple de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, avec des lots de $50,000, $10,000, $5,000, et des mystrales de lots de $500 et de $100. Faites-y attention.

ASSESSMENTS Nos 160 et 161.—Voir la colonne des notices spéciales, signée de C. E. Livaudais et T. Pi[illegible] payables au bureau de la "Mutual Benevolent Life Insurance Co." rue d'Hauteville, No 19.

PROJET DE BILL
SUR LA CITOYENNETÉ ET LA NATURALISATION.

Conformément aux recommandations du message présidentiel, le comité des affaires étrangères de la Chambre s'est occupé des questions qui ont trait à la citoyenneté et à la naturalisation. Nous empruntons au Courrier des Etats-Unis, l'analyse du projet de bill qui a été présenté au nom de ce comité.

La première partie du bill dispose que toutes personnes jouissant du droit de citoyen aux Etats-Unis *ctly* résidant conserveront à l'étranger tous les privilèges, et seront tenus à tous les devoirs attachés à ce titre, et, que la femme suivra de plein droit la condition de son mari, excepté, si elle est d'origine étrangère, dans le pays où elle est née, mais à la suite de ces dispositions prend place un changement qui constitue une innovation importante. Jusqu'ici le fait seul de la naissance sur le territoire des Etats-Unis conférait à l'enfant les titres et les droits de citoyen américain; il n'en devra plus être ainsi à l'avenir.

Pour qu'un enfant dont les parents ne sont pas, au moment de sa naissance, citoyens ou résidents permanents des Etats-Unis, puisse réclamer pour lui-même le titre de citoyen, il faut ou qu'il ait son domicile fixe aux Etats-Unis, ou que son père se soit fait naturaliser pendant sa minorité, ou que, dans les six mois qui suivent sa majorité, il ait déclaré officiellement, dans les formes qui seront prescrites par la loi, la volonté de devenir citoyen. Hors de ces conditions, il est replacé dans le droit commun des étrangers, et soumis aux formalités ordinaires exigées pour la naturalisation. Par contre, tout enfant né à l'étranger d'un père citoyen des Etats-Unis, sera lui-même citoyen de droit, sans aucune condition ou obligation restrictive.

Perdront droit à la qualité et aux droits de citoyen américain:

1. Les personnes qui se feront naturaliser citoyens ou sujets d'un autre Etat, ou qui accepteront des fonctions civiles, navales ou militaires dans un pays étranger; 2. les personnes qui établiront leur domicile permanent à l'étranger, ce qui résultera d'une résidence fixe de deux ans consécutifs, à moins de se faire enregistrer comme citoyens des Etats-Unis à la légation américaine du pays où ils résident, ou au consulat le plus voisin de leur résidence; 3. les citoyens naturalisés aux Etats-Unis qui, de retour dans leur pays, y subiront une condamnation pour actes contraires aux lois de ce pays commis avant leur arrivée aux Etats-Unis; 4. la femme devenant l'épouse d'un étranger non citoyen des Etats-Unis; cette femme cependant, en cas de décès de son mari, pourra rentrer dans ses droits primitifs en remplissant certaines formalités déterminées par la loi; enfin, 5. tout étranger d'origine, naturalisé américain, qui retournera fixer son domicile dans le pays de sa naissance à moins qu'il n'en soit disposé autrement par traité.

Les stipulations qui précèdent, cependant, ne seront dans aucun cas interprétées comme affectant les droits héréditaires ou de succession dans aucun Etat. Ce point mérite une attention particulière; on sait, en effet, que dans la plupart des Etats, le droit de propriété immobilière, qui dont un moins de transmission par héritage, est refusé aux étrangers; d'où il suivrait qu'en perdant le droit de citoyen on perdrait aussi le droit à la propriété.

Le projet de loi, du reste, ouvre sur ce sujet une voie plus large et plus libérale que la législation actuellement en vigueur.

Le Congrès ne peut abroger les lois spéciales des Etats, mais il a le droit de régler la condition des Territoires, du district de Colombie, où est située la ville de Washington, et, éventuellement, des colonies etc., et il usera, s'il y a lieu de la loi est adopté, en décrétant que les étrangers, naturalisés en nom, pourront acquérir et posséder de la même façon et au même titre que les citoyens américains dans toutes les localités ressortissant exclusivement à la juridiction fédérale. Il faut espérer que cet exemple sera suivi, et que les Etats où règne la loi illibérale exclusant les étrangers du droit de propriété en viendront successivement à renoncer plus tôt ou plus tard dans le droit commun adopté chez la généralité des nations civilisées.

Enfin le bill contient des dispositions importantes relatives aux mariages conclus en pays étranger, soit les deux parties, soit une seule des deux parties étant de nationalité américaine. Dans l'un et l'autre cas le mariage devra, pour être valable aux Etats Unis, être consacré, suivant certaines formes déterminées, par devant l'agent diplomatique ou consulaire américain résidant dans le lieu le plus rapproché de l'endroit où il sera célébré. Il sera dressé un acte régulier, dont amplication sera envoyée au secrétaire d'Etat.

Tel est le projet de loi dans son ensemble. Bien qu'incomplet et laissant dans l'ombre des points importants concernant l'état des personnes en matière de nationalité, il tombe cependant à plusieurs questions interessantes qui appelaient une solution. Il est probable qu'il sera prochainement soumis aux délibérations du Congrès, et qu'il ne rencontrera pas d'opposition sérieuse dans ses dispositions principales.

QUATRE-VINGT TREIZE PAR VICTOR HUGO.—Nous avons reçu de nos confrères du Courrier des Etats-Unis un volume broché contenant tout le nouveau roman de Victor Hugo, Quatre-vingt treize. Nous les remercions de leur envoi.

CHAUSSURES A VIS.—On assure que ces sortes de chaussures sont excellentes et qu'elles peuvent être vendues à des prix très inférieurs aux prix des chaussures de l'ancien système, parceque la fabrication en est plus facile et plus rapide. Ce nouveau système à vis coniques est en usage dans l'atelier de M. Cabaud, rue Dauphine 60, et ne doit pas être confondus avec d'autres modes de confection récemment introduits en cette ville. Les produits de celui dont il est question ici sont tout à fait supérieures et l'élégance n'y perd rien. On peut, du reste, aller les examiner chez M. Cabaud. Voyez l'annonce.

☞ Nous le répétons, on peut sans illusion, compter sur quelque chose à chaque tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, et parfois la fortune, c'est-à-dire un gros lot vient récompenser le joueur persistant. On n'envie le bonheur de personne; au contraire on félicite le joueur heureux, mais il n'en est pas moins vrai que lorsque un des gros lots, ou un des lots moyens, est gagné, on se dit: Peut-être l'aurais-je gagné moi-même si j'eusse pris un billet. Ce billet, il faut donc le prendre.

Les personnes ayant des taxes arriérées à payer (taxes de ville, d'Etat ou de paroisses) feront bien de s'adresser à MM. Barnett & Cammack, courtiers, No. 12, rue Carondelet, pour les régler. Ils le feront en allouant à leurs clients l'escompte le plus libéral. Ils achètent et vendent aussi des warrants de ville, d'école, d'Etat et de paroisse. 6t.

—On lit dans le *Gaulois*:

"Nous affirmons que le voyage du duc d'Aumale, à Londres, n'a pas été inspiré par le soin de régler des affaires d'intérêt privé, mais qu'il avait pour but, ainsi qu'on l'a déjà dit de présentir des quelques mots ministère d'Broglie accueillerait une restauration monarchique.

"Interrogé, directement, M. Disraeli a répondu au noble duc d'Aumale que, dans l'opinion publique, la France étant aujourd'hui basé sur le principe de la souveraineté nationale, le gouvernement de la reine ne pourrait considérer comme sérieux et régulier que le seul pouvoir issu de la volonté de la nation."

—L'acquéreur du *Soir* n'est autre que M. Laurier, député du Var, qui des rangs de la gauche avancée a émigré sans transition en plein centre droit. Le nouveau directeur du journal doit être M. Xavier Eyma.

—Le 14 parn à [illegible] que la seconde partie du fameux mémoire du général [illegible] Marmorara: *Un peu plus de lumière sur les événements de 1866*. On y trouve, paraît-il, des renseignements inédits sur la conduite de la guerre de 1866.

Le 16 mars, à Chislehurst, les pickpockets, grâce à la foule des visiteurs, ont eu beau jeu, et de nombreuses razzias ont été faites.

M. H. Chevreau, ancien ministre de l'intérieur, a constaté la disparition de sa montre; mais le vol le plus audacieux a été certainement celui dont a été victime M. le duc de Grammont: on lui a enlevé sa plaque de grand-croix de la Légion-d'Honneur, qu'il portait au côté.

—On vient d'inventer un procédé permettant de créer des sources minérales artificielles, dit la *Patrie*. Ce procédé, dont le ministère de l'intérieur vient d'autoriser la propagation, ne consiste pas seulement à mammoguiner des eaux naturelles, mais encore à leur donner, à volonté, les caractères et les propriétés des eaux minérales naturelles.

—Le chloroforme viendrait d'être l'objet d'expériences à Rouen.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Ce soir, mardi 7, *La Dame Blanche*, opéra comique en trois actes; *Les Noces de Jeannette*, opéra comique en un acte.

Jeudi, 9, matinée à midi, *Les Mousquetaires de la Reine*.

Jeudi soir, bénéfice de M. Gueymard, on donnera *Les Huguenots*. Le bénéficiaire remplira le rôle de *Raoul*, et Mt. Devoyod celui de *St-Bris*. Notre premier fort ténor, revenu florissant de santé de son voyage au Texas, sera tel qu'il s'est montré aux soirées où il a été si applaudi. M. Van Huffien, sollicité de prendre une part active à cette représentation, a consenti, en camarade dévoué, à se charger du rôle de *Marcel*. On ne peut que féliciter M. Gueymard de s'être assuré un pareil auxiliaire: les habitués de l'Opéra, anciens et nouveaux, se porteront en foule, pour revoir un artiste dont le nom réveille tant de souvenirs agréables.

Mme Fursch-Madier chantera dans le rôle de *Valentine*, et Mlle Gabrielle Moisset dans celui de *Marguerite*.

Concert au bénéfice de M. Van Huffien et de Mme Naiville Mercier-Bier.

Nous apprenons que le 29 avril, un grand concert vocal et instrumental sera donné, au *Théâtre des Variétés*, au bénéfice de M. Van Huffien et de son intéressante élève Mme Mercier-Bier.

M. Madier de Montjau, *violon solo* de l'Opéra, s'obligeannant mis son talent si distingué au service des bénéficiaires.

M. Désiré Delcroix, le professeur qui a formé tant de bons élèves, le pianiste dont le jeu est un des meilleurs modèles qu'on puisse offrir aux exécutants, s'est également empressé d'assurer à M. Van Huffien et à Mme Mercier-Bier qu'ils pouvaient compter sur sa co-opération.

Miss Ketty Thayer, jolie voix de soprano, jeune Américaine que M. Van Huffien range parmi les élèves qui lui font le plus d'honneur, a gracieusement promis de chanter à ce concert.

Nous croyons savoir que Messieurs les membres du German Quartette Club, qui seront en ville à l'époque de cette fête musicale, feront tout leur possible pour lui prêter l'appui de leur talent et de leur brillante popularité.

Nous donnerons une autre fois de nouveaux détails au sujet de ce concert, et nous dirons les morceaux dans lesquels on entendra la belle et touchante voix de Mme Mercier Bier, ainsi que celles de M. Van Huffien et de Miss Ketty Thayer.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La salle de l'Académie était encore bien garnie hier soir pour la première représentation de la pièce burlesque de Lucretia Borgia, avec Mlle Alice Harrison dans le rôle principal. Il est inutile de dire que cette charmante et intelligente artiste a obtenu un franc succès. Plus on la voit plus on l'apprécie.

Léona Dare a été, comme toujours admirable.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

L'Etat du Fleuve.

On n'entend parler que d'inondations dans le nord de la Louisiane et dans presque les paroisses riveraines de l'Ouest. Le fleuve devient alarmant, et s'il continue à monter, nous pourrions bien être submergés dans Nouvelle-Orléans.

Dans la soirée de dimanche, la levée, au pied de la rue Louisa, dans le second district, a cédé, malgré grâce à des efforts énergiques les dégats ont été réparés. Les eaux sont si hautes, que les vagues passent facilement pardessus le quai et viennent baigner le pied de la rue des Ursulines.

Le danger est grand, et un grand nombre d'hommes ont été engagés pour exhausser la portion de la levée qui est la plus menacée.

Deux petites crevasses se sont produites encore dans la nuit de dimanche, l'une à Algier, au pied de la rue Patterson, et l'autre à Carrollton, au pied de la rue Vert. Elles ont été bouchées aussitôt par les citoyens, mais toute cela ne laisse pas que d'être fort inquiétant.

Le Monument Confédéré.

Le temps étant très incertain hier, l'association charitable des Dames de la Louisiane a dû renvoyer à un autre jour la cérémonie du couronnement d'yeuse dans le cimetière Greenwood à la mémoire des soldats confédérés tombés sur les champs de bataille.

Avis a été donné de ce changement de programme dans les journaux de l'après-midi, mais l'annonce n'avait pas été lue par tout le monde, et une foule assez considérable s'est rendue au cimetière à l'heure désignée.

Beaucoup de dames avaient apporté des bouquets et des guirlandes, et le tombeau a été couvert de fleurs.

Les Louisianaises sont peut-être plus patriotes que les Louisianais; elles n'oublient pas aussi vite, du moins, et elles sentent qu'il est de leur devoir de femmes, de mères de veuves et de sœurs, de pleurer les morts chéris et de couronner de lauriers et de rosee les héros qui ont succombé pour une cause sainte quoique perdue.

Les Accusations contre Mr. Schneider.

Le comité d'enquête nommé par le maire à cause des accusations portées contre l'administrateur des finances de la ville, Mr. Schneider, s'est réuni hier à l'Hotel de ville dans la salle du conseil.

La séance a été publique.

Mr. Frank Rand, a été le premier témoin entendu. Il a déclaré qu'il croyait que l'administrateur des finances favorisait certains courtiers.

Il a en affaire à M. Harrison, l'un des commissaires du département des finances, et lui a vendu des mandats de différentes dates. Il croit que des mandats de Septembre ont été acceptés avant des mandats de Juillet, ce qui n'était pas correct.

M. John O. Bach a déclaré qu'il avait voulu payer des taxes dans une certaine circonstance, mais il a découvert que M. Sparr, un autre courtier, pouvait le faire plus avantageusement pour lui.

M. Jules Cassard, vice-président de la Banque Germania a dit qu'il n'avait jamais eu de transactions avec M. Schneider relativement à des scrips de la ville. Il en a acheté pour son compte et il en a vendu à M. Levy, mais, il n'a jamais eu affaire à M. Fassende, sa banque n'a jamais eu de faveurs pour M. Fitzsenéter, M. Calhoun, ou M. Turnbull.

M. C. B. Snares a déclaré qu'il achetait des mandats et qu'il payait des taxes et des licences.

S'il a pu payer des taxes et des licences à meilleur compte que d'autres courtiers, c'est parce qu'il achetait du papier de la ville sur le comptoir, tandis que ceux-ci n'en prenaient que lorsqu'ils en avaient besoin.

Il n'y a jamais eu d'arrangement entre lui et Mr. Schneider relativement aux paiements en question et il n'a jamais échangé de mandats métropolitains ou des scripes avec le département des finances.

M. H. W. Suares, commis du premier, a donné, à peu près, le même témoignage.

M. Shotwell, de la maison Kline & Co, n'a jamais eu de transactions avec M. Schneider relativement à des *scrips* de la ville. Un jour il a demandé à payer *une petite faveur* " à M. Harrison, et celui-ci a refusé. La maison à laquelle il appartient fait beaucoup d'affaires avec le département des finances, mais ses transactions sont parfaitement correctes.

M. H. R. Poland, un commis renvoyé par M. Levy, a reçu un warrant avec l'estampille du shérif. Ce warrant était endossé par E. Depine et C. A. Samuels. Il a demandé à M. Schneider s'il voulait lui donner des mandats métropolitains pour, et celui-ci a refusé.

Il ne sait rien qui puisse incriminer l'administrateur des finances. M. Bowney a dû payer, le 20 mars, pour $2000 de taxes de la ville. $2500 de ces taxes étaient payables en mandats métropolitains. Il les a achetés de M. Fasende.

Le [illegible] même mois, il a reçu un billet de M. Bruen [illegible] qui disait que beaucoup de ces mandats, pour [illegible] $1351.51, portant l'estampille du Shérif, avaient [illegible] reçus et payés déjà par le trésorier de la ville. [illegible] déclaré qu'il avait achetés, et n'entendant plus rien à ce sujet, il a supposé qu'ils avaient été acceptés. Il suppose que ces warrants avaient été payés déjà par le trésorier de la ville et émis de nouveau.

D'autres témoins entendus, MM. H. B. Bier, E. Delpuis, capitaine E. V. Hatch, P. F. Bonney, ont déclaré ne savoir rien de particulier, et le comité d'enquête s'est ajourné.

Rumeur de Crevasse

Notre reporter avant entendu dire que la levée avait cédé au pied de la rue Gravier, vers dix heures, hier soir, s'est rendu sur les lieux. A l'endroit désigné, et s'étant vu de crevasse. L'eau qui coulait dans les ruisseaux provenait de la filtration à travers la levée.

Notre reporter a eu ces renseignements du gardien de nuit du steamer Robert E. Lee. Un *matchman* du steamer Susie Silver ayant été questionné par lui a été on ne peut plus grossier et a refusé de répondre. L'homme était probablement ivre, et nous le dénonçons au capitaine du Susie Silver qui ignore, sans doute, que

Noble Prosequi.

On se souvient du procès intenté à R. Evans, un ex-membre de la police secrète, impliqué dans l'affaire Sochs—Haberlin. Il était accusé, de concert avec plusieurs autres, d'avoir voulu acheter un témoin, Edmond Kirth, pour l'engager à quitter l'Etat. Le jury chargé de le juger avait rendu un verdict de culpabilité, mais, à cause de certaines circonstances atténuantes, son avocat, M. W. R. Whitaker, avait demandé et obtenu une nouvelle audition de cause.

Le procès a été appelé de nouveau, hier matin, et, après une discussion animée avec l'avocat de la défense, M. Field, remplissant les fonctions d'avocat général, s'est décidé à retirer sa plainte contre l'accusé, qui a été déclaré par le juge de la Cour Criminelle.

Le fameux procès Sochs-Schonhausen, Haberlin & Co., se termine là.

Le chemin de fer Chattanooga

La Cour Suprême de l'Etat vient de décider que les bons pour $2,500,000 accordés par la législature de 1871 à la compagnie du chemin de fer de Chattanooga étaient nuls et non avenus et la compagnie n'avait pas encore commencé a voie ferrée de Vermilionville à Shreveport.

Le fait est potent, mais comme il ne pouvait pas être prouvé judiciairement, la décision ne sera finale que lorsque des renseignements positifs seront envoyés à la cour.

Cour dite Supérieure.

Le sémillant ex-juge Dibble, qui remplit les fonctions d'assistant avocat général de l'Etat, a fait enregistrer hier dix-sept procès contre les contribuables qui n'ont pu payer leurs taxes.

Avant longtemps toute la Louisiane sera mise en vente aux enchères publiques pour paiement détaxes et elle deviendra la propriété des spéculateurs du *carpet-bag!*

Le tournoi de billard.

Le grand tournoi de billard entre les joueurs de la Nouvelle-Orléans pour le titre de Champion de l'Etat et la médaille d'honneur a été commencé hier soir au "Crescent Hall" sous la présidence de M. Hitchcock, l'un des propriétaires.

MM. Arthur Cote et John Miller ont débuté, à huit heures moins un quart, par une partie en deux cents points, à but, caramboloages simples à trois billes.

A neuf heures et quart, M. Cote faisait son deux centième carambolage en 71 entrées, quand son adversaire n'avait que 141 points à sa marque.

M. M. Abrams et J. Quaid ont fait ensuite une partie à quatre billes en 300 points, qui a duré de 9 heures et demie à onze heures et quart.

M. Abrams est sorti vainqueur à sa trente-sixième entrée, distançant de beaucoup son adversaire qui n'a fait que 171 points.

Accident.

Hier matin, vers dix heures, un homme du nom de Nicholas Crawford, âgé de 40 ans, travaillait sur le fondement d'une bois on, s'est couché sur la voie ferrée du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Mobile et Texas, où il n'a pas tardé à s'endormir profondément du sommeil de l'ivresse.

Un train en passant lui a broyé les deux jambes.

Il a été transporté à bord du bateau à vapeur St. Elmo, mais il est mort avant d'arriver à la Nouvelle-Orléans.

Les maris qui battent leurs femmes.

Il y a des hommes qui sont nés tyrans; ce sont généralement les plus faibles et les plus obétifs.—Leur plaisir est de tourver des victimes qu'ils peuvent molester impunément. Ces individus ne s'attaquent pas généralement à d'autres hommes, qui pourraient les rosser d'importance, mais, ils se font des bourreaux de femmes, et devant de pareils adversaires, ils se posent en foudres de guerre. C'est le cas avec l'Irlandais Patrick Carter qui ont rond de coups la mère de leurs enfants, sous le prétexte le plus futile.

On les a *arrêtés* et plongés dans la *Calabouse*, où ils resteront quelques semaines.

N. B.—Ce système ne doit pas être confondu avec ceux qui ont déjà été introduits à la Nouvelle-Orléans.

Une femme à rasoir.

Mary Anderson, une duchesse du battoir, a pris une habitude de porter un rasoir à sa ceiture. Pourquoi, on ne saurait le dire, puisqu'elle n'a pas de barbe. Avec une arme aussi redoutable la belle blanchisseuse vient de rentrer une femme dangereuse, à laquelle il ne fait pas bon d'avoir affaire.

Anna Morris s'en est aperçue, dimanche soir, pour son malheur. Ayant une querelle avec Mary Anderson, elle a reçu une entaille profonde à la poitrine.

La belligneuse duchesse du battoir a été conduite au station de police du second precinct, où on nous assure que elle a gagné a pour elle tous les égards dûs à son rang.

Tentative d'Incendie.

Dimanche matin, vers deux heures, un officier de police a découvert qu'une tentative avait été faite par un malfaiteur inconnu pour incendier la maison habitée appartenant à M. Francis Jaquet, rue Musique près Girod.

Le feu a été éteint sans difficulté et les dégats sont insignifiants.

TEMPERATURE.—6 avril 1874.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	72	22
12 M.	74	23
3 P. M.	76	25
6 P. M.	76	25

—M. Gosselin, chirurgien de l'hôpital de la Charité, a été élu membre de l'Académie des sciences, dans la section de médecine et de chirurgie, en remplacement de Sédaton, décédé. Le nouvel académicien a obtenu 38 suffrages, contre 31 donnés à son concurrent, M. Marey.

☞ La Loterie de l'Etat de la Louisiane ne se lasse pas. Elle est devenue assez populaire pour composer des lots de $20,000, de $10,000 et de $5000, ce qui prouve qu'elle satisfait généralement l'ambition des joueurs raisonnables. Quand on met la loterie, ce n'est pas pour y perdre, bien qu'on sache qu'on ne pourra pas gagner à chaque tirage. Mais il y a tant de lots inférieurs qu'on peut facilement compter sur un bénéfice honnête plusieurs fois de suite.

CONCERT.—Un concert au profit de l'Eglise de Notre-Dame du Sacré Cœur, coin Annette et Claiborne, aura lieu Dimanche prochain, 12 avril. Mlle Arthurine Moreau, organiste et chanteuse qui l'organise en ce moment, sera secondée par Mmes Mercier-Bier, et Lassichère, Mlles Généres, Guyol et Borremans, et MM. Idétéyé, Borremans, Dupin (de l'Opéra) Gardner (violoniste), ainsi que d'autres amateurs distingués.

13

L'annonce d'un remède, quelque candide et consciencieuse qu'elle soit, ne pouvait pas toujours la conviction avec elle. Le public sait malheureusement que tous les bruits qu'on fait à propos de tant de prétendus remèdes sont littéralement des leurres et des attrapes. Probablement donc, le meilleur moyen de convaincre, faire de la place réservée à cette annonce des Stomach Bitters de Hostetter est d'inviter ceux qui l'ont lue à demander à ceux qui ont éprouvé les qualités curatives et préventives de l'article ce qu'ils en pensent. Nous voulons ceux qui en doutent de s'assurer auprès de leurs amis et voisins qui ont pris ce tonique et altératif comme une protection contre les maladies d'infection, ou comme un curatif de l'indigestion, des affections du foie, de la constipation, du rhumatisme, de la débilité nerveuse, des maux de tête, de la langueur, etc., ce que les amers de Hostetter ont fait pour eux. Il n'y a pas de meilleurs témoignages que ceux qui sont le résultat de l'expérience personnelle.

D'OU VIENT-IL?

Des suites écoulements catarrheux! D'où viennent-ils? La membrane muqueuse du nez et ses petites glandes sont malades, le sang cesse d'être liquide et, exposé à l'air, et se corrompt. Ce liquide devait fortifier le système, mais il a dégnéré et le système en est affaibli. Pour reprendre des forces et se guérir, il faut avoir recours au Golden Medical Discovery du Docteur Pierce, en entre, agit directement sur ces glandes; faire usage du Nasal Catarrh Remedy du Dr. Sage [illegible] Douche du Dr. Pierce. Ce sont les seuls moyens d'atteindre les cavités cérébrales où la matière s'accumule et d'où elle sort.

Guérison d'un Catarrhe qui datait de vingt ans.

Monroe, Paroisse Ouachita, Lue., 15 septembre 1871.

AU DR. R. V. PIERCE.

Dans le courant de juin dernier, je commençai à employer vos médicaments; ils m'ont entièrement guéri d'un Catarrhe qui datait de vingt ans.

Je suis, avec respect, etc.

MME C. E. PHILLIPS.

7 avril—6t.

Perdu.

PERDU, vendredi 4 avril, dans le Second District: Un anneau en or, attachant deux médaillons, dont un petit à double bouteur et un grand à simple bouteur, trois médailles, une en or et deux en argent. Une récompense libérale sera accordée à la personne qui ramènera les objets ci-dessus à la rue Carondelet, No. 73.

Décédé hier, 6 avril, à 3 heures et demie P. M., à l'âge de trois ans et demi, HENRI LOUIS, fils de Henri Billard et de Joséine Dumont. Les amis et connaissances de la famille, ainsi que ceux des familles L. Lamothe, Duclos et Marie, sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, 7 avril, à onze heures A. M. Le convoi partira de la maison mortuaire No. 120, rue Bourgogne, entre Union et Français.

Décédé, hier matin, à 8 heures, JOSE NUNES, St., natif de l'Ile St-Michel, (Portugal,) à l'âge de 57 ans.

Les amis et connaissances des familles Léon Nunes et Angel Martin, ainsi que les officiers et les membres des sociétés de Bienfaisance Musicale Portugaise et Félicon sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu, cette après-midi, à 4 heures précises. Le convoi partira de la demeure de son fils, Léon Nunes, 263 rue St-Philippe, près Darbigny.

De la part de ses fils, Léon, Joseph et John Nunes.

Société Portugaise de Bienfaisance de la Nouvelle-Orléans.—Décédé, hier, à 5 heures du matin, à l'âge de 57 ans, JOSE NUNES, ex-président et membre de cette société. Les membres de la société et les amis du défunt sont priés de s'assembler dans la salle, Chemindus Bayou, entre les rues St-Claude et Tréme, cette après-midi, à quatre heures, pour assister aux funérailles.

Par ordre du Président.

ANT. MORGAN, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 7, avril 1874.

Bureaux de Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association.—Au No. 19 de la rue du Camp.—Nouvelle-Orléans, 7 Avril 1874.—Avis est donné aux membres de cette société de la mort de C. E. Livaudais, décédé à la Nouvelle-Orléans, le 17 Septembre 1873; de la mort de F. Planciles, décédé, à la Nouvelle-Orléans, le 22 septembre 1873. Ils sont requis de se présenter dans ce lieu, aux bureaux de la société No. 19 de la rue du Camp, d'ici au 12 mai 1874, à 4 heures de l'après midi, et d'y payer $1 25 sur chacun de ces décès.

R. W. YOUNG,
7 avril au12 Secrétaire.

ENTREPOT DE TAPIS.

17 ..... Rue de Chartres 17

A. BROUMSKAU,

Importateur et Marchand en gros et en détail.

TAPIS—1000 rouleaux, anglais et américains.

TOILES CIRÉES, pour planchers et tables.

NATTES—blanches, à carreaux et fantaisie.

STORES, Corniches, couvertures de tables et de plancher.

RIDEAUX en dentelle et dentelle Notthingham.

BROCATELLES, COTELINES, terries, reps, damas, cretonnes, piques, &c., &c.

5 avril—8IPP DMAV

Les Petites Sœurs des Pauvres reconnaissent avoir reçu des Dames Directrices $120, produit net du concert donné à Grunewald Hall le 24 mars dernier. Elles prient ces Dames d'agréer l'expression de leur sentiment de vive reconnaissance. Elles savent que le beau résultat obtenu est dû en grande partie à l'intérêt que les dames exercent envers les vieillards et les infirmes, mais elles désirent remercier publiquement les directrices de leur assistance, les dames, les messieurs dont le talent a fait le succès du Concert, le professeur Weber, chef d'orchestre, et M. Grunewald pour l'usage gratuit de sa salle et beaucoup son obligeance.

Nlle-Orléans, 4 avril 1874. 4 avril—1t

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 4 avril 1874.—A une assemblée spéciale du conseil des directeurs tenue ce jour, Mr. FRANK WILLIAMS a été élu Président de la compagnie.

J. P. ROUX, Secrétaire.

5 avril—1t.

Bureaux de Louisiana Equitable Life Insurance Company.—Au coin des rues Gravier et Carondelet.—Nouvelle-Orléans, 3 avril 1874.—Avis est donné aux actionnaires de la compagnie, conformément à la charte de cette compagnie, une élection de huit directeurs, pour trois ans, aura lieu au bureau de la compagnie, le LUND